

# Etat de l'environnement urbain et principales mesures en matière de gestion de l'environnement urbain

FENG Dongfang

*Chengshi fazhan yanjiu* (« *Urban Studies* »), 2001, quatrième numéro

En Chine, la pollution de l'environnement en zone urbaine est toujours relativement grave. Depuis quelques années, grâce aux efforts conjugués des différents niveaux de gouvernement et d'autres pouvoirs sociaux, les travaux en matière de protection de l'environnement urbain ont obtenu des résultats indéniables : la tendance à l'aggravation de l'environnement urbain est dans l'ensemble maîtrisée, la construction des infrastructures ne cesse d'être renforcée et la qualité de l'environnement urbain a été améliorée en partie. Cependant, la situation générale de l'environnement urbain en Chine n'est guère optimiste : le niveau de pollution de l'eau et de l'air étant toujours relativement élevé, le traitement des déchets étant insuffisant et la pollution sonore étant relativement importante, les travaux en matière de protection de l'environnement en zone urbaine doivent encore faire face à une pression énorme et relever des défis de taille.

Par l'analyse de l'état de pollution sonore, de pollution de l'eau et de l'air et du traitement des déchets en zone urbaine, le présent article expose la situation générale actuelle et les futures tendances de la qualité de l'environnement dans les villes chinoises. Dans le même temps, notre article présente et analyse le contenu et les caractéristiques des mesures actuelles de gestion de l'environnement urbain en Chine, qui comprennent entre autres le système de responsabilités pour les sites faisant l'objet de mesures de protection de l'environnement, la régulation synthétique de l'environnement urbain, l'analyse quantifiée de la régulation synthétique de l'environnement urbain et la fondation de villes-modèles en matière de protection de l'environnement.

Chengshi fazhan yanjiu (« Urban Studies »), 2001, quatrième numéro, FENG Dongfang



<http://creativecommons.org/licenses/by-nd/2.0/fr/deed.fr>